

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE n°2021-064

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} juillet à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil Communauté : 25 juin 2021

Nombre de délégués :

- en exercice : 29
 présents : 21
 votants : 26

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. Jean-Claude FRACHET, M. Roland POURCHET, MME Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, Mme Pascale BRACHET, M. Francis CUBERTAFON, M. Jean-Claude DUPUY, M. Laurent GORYL, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Monique PLAZZI et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : M. François BOISSERIE, Mme Christiane BARRY, M. Jacques BLONDY, M. Patrice DELAGE, Mme Céline BOYARD, M. Alain BLONDY, Mme Valérie Isabelle BONIN et Mme Sandrine FUSADE,

OBJET :

Acquisition de parcelles sur
la Commune du Chalard

François BOISSERIE donne pouvoir à Patrick DARY
Patrice DELAGE donne pouvoir à Laurent GORYL
Céline BOYARD donne pouvoir à Pierre ROUX
Alain BLONDY donne pouvoir à Annie ARNAUD
Valérie Isabelle BONIN donne pouvoir à Daniel BOISSERIE

SECRETAIRE : Annie ARNAUD

Rapporteur : A. HUCHET

Vu les statuts de la Communauté de Communes ;

Considérant le projet de développement d'un sentier touristique entre Saint-Yrieix et le Chalard ;

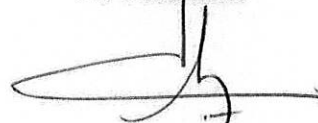
Vu l'avis domanial n°2021-087031-28473 du 20 avril 2021, joint à la délibération ;

Considérant le projet d'acquérir deux parcelles de bois et taillis sur la Commune du Chalard d'une surface de 4,55 ha (plan en annexe) ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide** d'acquérir les parcelles cadastrées en section B n°290 et 298 au lieu-dit Puy Servier sur la Commune du Chalard et appartenant à M. et Mme DEFAYE SUSSINGEAS domiciliés 6 place de la Nation à Saint-Yrieix-la-Perche (87500), au prix de 5 400 €, conformément à l'avis domanial ;
- **désigne** Maître Jacques DELCROIX, notaire à Saint-Yrieix-la-Perche pour la rédaction de l'acte, étant précisé que les frais d'acte et de division parcellaire sont à la charge de l'acquéreur ;
- **décide** d'inscrire les crédits correspondant au budget ;
- **autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte authentique et tout document relatif au présent dossier.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,
Le Président



D. BOISSERIE



Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20210701-DC2021310150-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de